



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 2 mars 2021 à compter de 20h00 au centre récréatif, 550 rue Goyette, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est absent :

M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2021-03-048

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

2021-03-049

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

Séance à huis clos.

2021-03-050

4A - COTISATION ANNUELLE – ADMQ

Attendu qu' il y a lieu d'approuver la cotisation annuelle de la directrice générale à l'Association des directeurs généraux du Québec ;

Attendu que l'ADMQ est un organisme qui fournit des services d'accompagnement et de formation pour la directrice générale ;

Attendu que la cotisation de 2021 est au montant de 495 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la cotisation annuelle pour l'année 2021 au montant de 569,13 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au poste 02-130-00-494 – Cotisations versées à des associations, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2021-03-051

4B- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 308-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'EMBAUCHER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par Lucie Bourdon qu'à cette même séance, le conseil adoptera le projet de règlement numéro 308-1 intitulé *Règlement 308-1 modifiant le règlement 308 délégrant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité.*

ADOPTÉE

2021-03-052

4C- PROJET DE RÈGLEMENT NO. 308-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'EMBAUCHER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

- Considérant l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;
- Considérant que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, d'ajouter des pouvoirs de délégation à l'employée occupant le poste de coordonnatrice des loisirs et de la culture ;
- Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal le 2 mars 2021 ;
- Considérant que le présent règlement modifie le règlement numéro 308 ;
- Considérant qu' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement numéro 308-1 modifiant le règlement 308 délégrant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-03-053

4D - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 304-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 304 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Luc Guérin, conseiller, donne un avis de motion qu'il présentera à cette même séance le projet de règlement 304-2 modifiant le règlement 304 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

ADOPTÉE

2021-03-054

4E - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 304-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 304 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

- Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;
- Attendu que le Conseil considère qu'il y a lieu de modifier la rémunération des élus municipaux, notamment pour ajuster les compensations reçues pour les comités auxquels ils assistent ;
- Attendu que le règlement 304-1 a modifié le règlement 304 ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu qu' un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a été donné par Luc Guérin à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mars 2021 ;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 2 mars 2021 ;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité, le maire ayant voté pour, que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de règlement suivant portant le numéro 304-2, tel que présenté.

Madame Andréane Gravel, directrice générale et secrétaire-trésorière publiera un avis public conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE

2021-03-055

4F – PAIEMENT FACTURE #8214 GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la municipalité a reçu la facture #8214 du surveillant de chantier Génipur qui s'élève à 3179,06 \$ incluant les taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement de la facture #8214 pour un montant de 3179,06 \$ taxes incluses à Génipur ;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 3179,06 \$ taxes incluses ;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de février 2021.

2021-03-056

6B- INSCRIPTION À UNE FORMATION POUR LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la compagnie Akifer offre une journée de formation intéressante pour la coordonnatrice des travaux publics, intitulée : « *Plan de protection des sources d'eau potable et gestion des infrastructures* » ;

Considérant que le coût de cette formation est de 143,72 \$ (incluant les taxes) ;

Considérant que la formation se déroulera en ligne le 18 mars 2021 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal du Village de Hemmingford autorise pour la coordonnatrice des travaux publics à s'inscrire à cette formation et de prendre les fonds à même le poste 02-130-00-454.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 65 065 gallons par jour durant le mois de février. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2021-03-057

7C-ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (48%)

Attendu que des prix ont été demandés à plusieurs fournisseurs pour fournir et livrer en vrac le sulfate d'aluminium liquide pour la station des eaux usées ;

Attendu que la municipalité a besoin de 2 600KG D'Alun, en deux livraisons de 1 300kg au cours de l'année 2021 ;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes (prix pour une livraison) :

Nom de la compagnie	Prix par Kg	Transport	Total
Brentag	0,6237/Kg =2 432.43 \$	0,064\$/KG = 249.60 \$	2682.03 \$
Univarsolution	0,584/Kg =2 277.60 \$	510 \$	2 787.60 \$

Attendu que la compagnie Univar Solution offre un meilleur service ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le contrat soit accordé à Univar Solution.

ADOPTÉE

2021-03-058

8A - APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTES-PARTS 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION HAUT-RICHELIEU

Attendu que la présentation des prévisions budgétaires 2021 de l'Office Municipal d'Habitation Haut-Richelieu pour l'OMH situé à Hemmingford qui démontrent des recettes prévues de l'ordre de 125 154 \$ et des dépenses de l'ordre de 323 843 \$, pour un déficit de 198 689 \$;

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford se doit de payer une quote-part équivalant à 10 % du déficit, ce qui représente 19 869 \$ pour ce budget régulier durant l'année 2021, ce qui inclut le paiement de 6 627,61 \$ du financement des travaux majeurs;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte les prévisions budgétaires de 2021 de l'Office municipal d'Habitation Haut-Richelieu pour l'OMH Hemmingford, telles que présentées ;
- Que le montant de 6 628,56 \$ soit approprié du compte spécial-surplus réservé à cette fin pour respecter les engagements de ce paiement.
- Que la directrice générale soit autorisée à procéder au paiement de la quote-part 2021.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Éric Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis délivrés durant le mois de février 2021.

Nombre de permis émis :	4
Valeur des travaux :	931 094 \$

ADOPTÉE

2021-03-059

9B - ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 293-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293

- Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;
- Attendu que la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins de Napierville a adopté le règlement numéro URB-205-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB 205) en vue de modifier les critères relatifs à la levée des réserves résidentielles ;
- Attendu que le règlement municipal de zonage doit être en concordance avec le SADR ;
- Attendu qu' une mise à jour des restrictions concernant les réserves résidentielles dans la municipalité est donc nécessaire ;
- Attendu que l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du 2 février 2021 par la conseillère Lucie Bourdon ;
- Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, à la séance du conseil du 2 février 2021 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- Attendu qu' un avis de consultation publique a été donné le 11 février 2021 invitant les citoyens à envoyer par écrit leurs questions et commentaires, conformément à l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec # 2020-033 du 7 mai 2020 ;
- Attendu que la consultation publique s'est déroulée entre le 15 février et le 1er mars 2021 et aucun commentaire n'a été reçu ;
- Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du règlement, à la séance du conseil du 2 mars 2021 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter sans modification le règlement numéro 293-5 modifiant le Règlement de zonage numéro 293, tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-03-060

9C – PRÉSENTATION DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293

- Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;
- Attendu que certaines dispositions du règlement de zonage ne répondent plus aux besoins de la municipalité en matière d'aménagement du territoire ;
- Attendu que l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du 2 février 2021 par le conseiller Normand Lussier ;
- Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du premier projet de règlement, à la séance du conseil du 2 février 2021 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Attendu que la consultation publique concernant le premier projet du Règlement no. 293-6 s'est déroulée du 9 au 23 février 2021, conformément à l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec # 2020-033 du 7 mai 2020 ;
- Attendu que lors de la consultation publique, aucun commentaire par écrit n'a été reçu concernant le premier projet ;
- Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du deuxième projet de règlement (sans modification par rapport au projet de règlement) à la séance du conseil du 2 mars 2021, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 293-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 293 tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-03-061

9 D- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 440 AVENUE MCNAUGHTON

- Considérant que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour la construction d'une maison au 440, avenue McNaughton ;
- Considérant que le règlement de zonage exige que la superficie minimum du rez-de-chaussée soit de 65m² ;
- Considérant que dans cette demande, la superficie du rez-de-chaussée serait de 57,22m², ce qui représente une différence de 7,78m² ;
- Considérant que la municipalité est actuellement en processus de modification du règlement de zonage pour autoriser que la superficie du rez-de-chaussée soit de 50m² pour cette zone (rue McNaughton seulement) ;
- Considérant qu' en attendant que le processus de modification du règlement soit terminé, il faut autoriser ce type de demande par dérogation mineure ;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande à majorité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure ;
- Considérant que conformément à la LAU, un avis public a été donné le 8 février 2021, invitant les citoyens qui auraient un avis sur cette demande à la faire parvenir à la Directrice générale, au plus tard le 23 février 2021 ;
- Considérant qu' aucun commentaire n'a été reçu ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure et d'autoriser l'inspecteur municipal à délivrer le permis de construction.

ADOPTÉE

2021-03-062

10A - PARTICIPATION FINANCIÈRE – INSCRIPTION HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE

- Considérant qu' il est important de favoriser la participation des jeunes aux diverses activités de loisirs ;
- Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité ;
- Considérant qu' il est possible que la situation entourant la pandémie s'améliore et qu'il soit à nouveau possible de s'inscrire à des activités sportives ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Que la municipalité offre une aide financière supplémentaire de 200 \$ par enfants résidents du Village de Hemmingford qui sont inscrits au Hockey mineur et/ou au Club de patinage artistique ;
- Qu'afin de recevoir le 200 \$ supplémentaire, le résident devra faire la demande d'aide financière sur le formulaire prévu à cet effet et disponible au bureau municipal ;
- La demande d'aide financière supplémentaire devra être effectuée avant le 31 octobre 2021 ;
- Le participant ou le tuteur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :
 1. Preuve de résidence ;
 2. Un reçu officiel du montant payé pour l'inscription et émis par l'organisme ;
 3. Le reçu devra indiquer le nom, l'adresse et le nom de l'activité ainsi que la catégorie;
- Que la présente aide financière soit pour l'année 2021 seulement et ne représente pas un engagement annuel de la part de la Municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉE

2021-03-063

10B – AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES HEMMINGFORD

Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 7 500 \$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 2 250 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 5 250 \$;
- Que les Archives Hemmingford devront fournir à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2020, lorsqu'ils seront disponibles ;
- Que ces états financiers doivent obligatoirement être produits par un comptable professionnel agréé
- Que la deuxième partie de cette aide financière ne sera pas accordée si les deux conditions précédentes ne sont pas respectées ;
- Que la Municipalité du Village de Hemmingford demande le remboursement de la part du Canton de Hemmingford (5 250 \$) lors du paiement de la quote-part Loisirs et Cultures, et ce, lors du processus de fin d'année en décembre 2021 ;
- Que les fonds soient pris à même le poste 02-702-30-511, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2021-03-064

11A - BULLETIN COMMUNAUTAIRE INFO HEMMINGFORD – SYSTÈME DE COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ – APPUI FINANCIER

Considérant que le Comité de citoyens de Hemmingford pour un développement durable maintenant connu sous le nom officiel « Bulletin communautaire Info Hemmingford » présente une demande d'aide financière pour continuer le bulletin communautaire « Info Hemmingford » qui a remporté un vif succès auprès de la population en général durant l'année 2020 et antérieures;

Considérant que la Municipalité du Village a subventionné ce bulletin en 2020 au montant de 600 \$ pour 6 bulletins, soit un montant de 100 \$ par bulletin;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Considérant que le mandat et la mission proposés par le Bulletin communautaire Info Hemmingford s'avèrent au bénéfice des citoyens du Village et du Canton de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 600 \$ soit accordé à titre d'aide financière pour ce bulletin local, tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

2021-03-065

11B - BOURSES POUR FINISSANT – ÉCOLES CVR

Considérant que les enfants de notre territoire vont à l'école CVR pour les anglophones ;

Considérant qu' il est important de continuer à reconnaître les efforts de nos enfants;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Qu'un montant de 100 \$ soit accordé à l'école Châteauguay Valley Regional (CVR Educational Foundation) tel que prévu au budget 2021.

ADOPTÉE

2021-03-069

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 2 MARS 2021

Considérant que Mme Andréane Gravel, la directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 2 mars 2021, soit dans le budget 2021 ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 3 février 2021 au 2 mars 2021 soient acceptés au montant de 456 074,84 \$, ce qui comprend les salaires et que les comptes à payer en date du 2 mars 2021 soient payés au montant de 38 534,29 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se déroule à huis clos, donc aucun citoyen dans la salle. Aucune question écrite n'a été reçue de la part des citoyens.

2021-03-070

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h08.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021.